



Commission Régionale Féminine SAISON 2025 / 2026

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du mardi 25 novembre 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FEMININES

Tour n°2 :

55163460 RUEIL MALMAISON FC 2 / ATHIS MONS USO 1 du 22/11/2025

Lecture de la Fmi – forfait non avisé d'ATHIS MONS USO.

CHAMPIONNAT REGIONAL – SENIORS FEMININES

Régional 1

53402879 COSMO TAVERNY 1 / FLEURY FC 91 2 du 29/11/2025

Demande de COSMO TAVERNY pour jouer cette rencontre à 17h30 sur le terrain n°2 du stade Jean Bouin à TAVERNY.

La Commission émet un avis favorable sous réserve du classement de l'éclairage de cette installation par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (démarche en cours).

A défaut, le match sera fixé à 15h00 au stade JP LECOADIC.

Un point sera fait le vendredi 28/11/2025 en fin de matinée.

Régional 3**Poule B****53403315 CHAMPIGNY CF 1 / ERAGNY FC 1 du 29/11/2025**

Demande de CHAMPIGNY CF pour reporter le match au 31/01/2026 (motif : accord entre les 2 clubs) – accord d'ERAGNY FC.

Le motif n'étant pas recevable, la Commission émet un avis défavorable à cette demande de report.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U18

La Commission se réunira le vendredi 28/11/2025 pour effectuer le tirage au sort du tour n°2 – les matchs se dérouleront le samedi 20/12/2025.

Tour n°1 :**55163529 ENT. CSD-ST PATHUS 1 / PARIS FC 2 du 22/11/2025**

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (Courriel des 2 clubs et rapport de l'arbitre officiel), Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison de la fermeture du stade Yannick DELPIERRE d'OTHIS par arrêté Municipal,

Considérant que dans son rapport l'arbitre indique que seules les joueuses de l'équipe du PARIS FC étaient présentes,

Considérant les dispositions de l'article 10.6 du RSG de la LPIFF :

10.6 - La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour un match programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédent la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine).

Toutefois, dans le cas où l'adversaire et la Ligue sont prévenus simultanément, par courrier électronique envoyé depuis l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr) :

. Soit du forfait après le délai de déclaration d'un forfait « avisé » tel que prévu à l'article 23.2 du présent Règlement,

. Soit de l'indisponibilité du terrain du club recevant (notamment pour cause d'impraticabilité) après les heures d'ouverture de la Ligue, et au plus tard 4 heures avant l'heure officielle du coup d'envoi du match, Et que par suite, la Ligue n'a pas pu modifier la situation officielle du match, l'adversaire n'est pas tenu de présenter son équipe sur le lieu de celle-ci.

En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations. Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe.

Considérant que le club de DAMMARTIN CS a transmis l'arrêté Municipal par mail le samedi 22/11/2025 à 11h04 en mettant en copie la LPIFF et le club du PARIS FC,

Considérant que le coup d'envoi du match était fixé à 15h00,

Considérant que l'équipe de l'ENTENTE CSD-ST PATHUS aurait donc dû être présente,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'ENTENTE CSD-ST PATHUS.

PARIS FC 2 qualifié pour le prochain tour.

55163514 VAL YERRES CROSNE 1 / AF ARNOUVILLE 1 du 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé d'AF ARNOUVILLE (le report sollicité hors délai ne peut pas être accordé).

55163513 VAL D'EUROPE FC 1 / VARENNES FC 1 du 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de VARENNES FC (mail reçu hors délai).

55163541 VOISINS FC 1 / CSM CLAMART 1 du 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CLAMART CSM (mail reçu hors délai).

55163527 MEAUX CS AC 1 / CO VINCENNES 1 du 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CO VINCENNES.

55163506 PIERRELAYE FC 1 / AS ORLY 1 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de l'AS ORLY.

55163535 EFSSM 1 / GENTILLY AC 1 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de GENTILLY AC.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 1****53402104 MONTFERMEIL FC 1 / TORCY PVM US 1 du 29/11/2025**

Match reporté au 20/12/2025.

Journée du 13/12/2025 :

Matchs reportés en raison de la qualification de l'équipe en gras ci-dessous au 1^{er} tour fédéral de la Coupe Nike U18 Féminine :

53402082 TORCY PVM US 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2 – report au samedi 10/01/2026

53402081 MONTFERMEIL FC 1 / PARIS SO CŒUR 1 – report au samedi 10/01/2026

53402079 VGA ST MAUR FF 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 – report au samedi 20/12/2025

53402080 SARCELLES AAS 1 / FC 93 BOBIGNY 1 – report au samedi 20/12/2025

Régional 2**Poule A****53402285 VGA ST MAUR FF 2 / ACBB 1 du 15/11/2025**

Réception du courriel de l'arbitre officiel confirmant la victoire de VGA ST MAUR FF 5-1.
Pris note, remerciements.

Régional 3**Poule D****54741011 ESP. PARIS 19^{ème} 1 / JA DRANCY 1 du 18/10/2025**

La Commission reste toujours dans l'attente de la liste des joueuses et staff ayant pris part à ce match du club de JA DRANCY (2^{ème} et dernier rappel).

Poule G**54742191 FRANCONVILLE FC 1 / AJED 1 reporté au 22/11/2025**

Match non joué – réception d'un arrêté municipal de fermeture.

La Commission,

Considérant qu'il s'agit d'une rencontre du 04/10/2025 qui a déjà été reportée 2 fois,

Considérant la proximité géographique et le calendrier des 2 équipes,

Par ces motifs,

Fixe ce match le mercredi 17/12/2025 à 20h00.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Poule H**54742865 ECOLE PLESSEENE DE FOOTBALL 1 / CACHAN ASC 1 du 08/11/2025**

Reprise de dossier, en l'absence de retour du club de l'ECOLE PLESSEENE DE FOOTBALL sur l'inversion du résultat sur la FMI, la Commission entérine la victoire 0-6 de CACHAN ASC.

54742888 FC BOURG LA REINE 1 / CRETEIL US 1 reporté du 25/10/2025

Courriel de CRETEIL US proposant de reporter cette rencontre au 20/12/2025

La Commission met le dossier en attente du tirage au sort du 2^{ème} tour de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf U18F (tirage prévu le vendredi 28/11/2025) ; la date du 2nd tour étant le samedi 20/12/2025.

Poule J**54743534 PARIS XIII ES 1 / MONTREUIL FC 1 du 29/11/2025**

Demande de report de MONTREUIL FC (motif : organisation du match de Coupe de France MONTREUIL FC – US GRANVILLIAISE le même jour).

Accord de la Commission qui précise que ce match se déroulera en semaine compte tenu du calendrier et de la proximité géographique des 2 équipes.

Elle fixe ce match le mercredi 17/12/2025 à 20h00.

Possibilité de jouer avec l'accord des 2 clubs.

U18F – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel :

Régional 3 – poule I – 54743342 ST DENIS RC 2 / FC 93 BOBIGNY 2 du 15/11/2025

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F

La Commission se réunira le vendredi 28/11/2025 pour effectuer le tirage au sort du tour n°2 – les matchs se dérouleront le samedi 20/12/2025.

Tour n°1 :**55163678 TREMBLAY FC 1 / TORCY PVM US 1 du 22/11/2025**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé de TREMBLAY FC.

55163690 PLAISIROIS FO 1 / ST DENIS RC 2 du 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de ST DENIS RC 2.

55163691 AJED 1 / COLOMBIENNE ES1 du 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé d'AJED.

55163708 GARENNE COLOMBES 1 / VILLEJUIF US 1 du 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de VILLEJUIF US.

55163725 MONTIGNY LE BTX 1 / MENNECY CS 1 du 22/11/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de MENNECY CS.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 1****53402467 PARIS FC 1 / FLEURY 91 FC 1 du 29/11/2025**

La Commission prend connaissance :

- De la demande d'inversion du PARIS FC – refusée par FLEURY 91 FC
- De la demande de report au 21/02/2026 du PARIS FC – accord de FLEURY 91 FC

Le motif de ce report étant l'indisponibilité du terrain, la Commission demande au club du PARIS FC de transmettre le justificatif Municipal d'indisponibilité du terrain et précise que dès réception, le match sera reporté au samedi 10/01/2026 (la date proposée par les 2 clubs étant trop éloignée).

Régional 2

Poule B

53402651 VILLENEUVE LA GARENNE 1 / ENT. ESSG-FCSAM 1 du 29/11/2025

Demande de report de VILLENEUVE GARENNE (motif : organisation du match de Coupe de France VILLENEUVE GARENNE – LE MANS FC le même jour).

Accord de la Commission, match reporté au samedi 10/01/2026.

Régional 3

Poule C

54733845 VILLEPINTE FEMININ / VILLEPARISIS USM du 15/11/2025

La Commission prend connaissance du retour de l'équipe de VILLEPINTE FEMININ et de VILLEPARISIS USM :

Championnat Régional 3 – U15F – poule C			
VILLEPINTE FEMININ 1	3	Date : 15/11/2025 Arbitre Centre : DOUCOURUE Souleymane	
VILLEPARISIS USM 1	1	Assistant 1 : MOUHTAR Yssouf Assistant 2 : KANAGANAYAGAM Suthakaran	
VILLEPINTE FEMININ 1	avt	VILLEPARISIS USM 1	
1 TIMO KADJOU SANDJON Naomie	1	DIDIER Shahyna	
2 KIKI GNONHOUE Daphnee	2	BOUROUF Naelle	
3 KONTA Fatimat	3	JOVANOVIC Cassandra	
4 LAPEYRIE Maheva	4	WIEM Hamel	
5 PIERRE Sneily	5	NGANGU Mya	
6 KABUIKU Akira	6	DRUYER Alyssa	
7 LHOSTIS Thalia	7	SMADJA Sarah	
8 MARDAYE BERTE Luna	8	VALENTE Agate	
9 DOSSEH Djaina	9	MONTEIRO Paloma	
10 RALANTOSON RAJDELISO Valisoa	10	RAHAULT Enora	
11 NGOY Priscillia	11	KAIS Nesrine	
12 MAUPETIT Sarra	12	BRAHIM Elia	
13 CARDOT PASSY Divina	13	ZERQI Jenna	
14 BERNARDO Shemsy	14	OURZIK Celia	
avt ENCADREMENT	avt	ENCADREMENT	
E MESDOUZE Valérie	E	DIOMANDE Malick	
A COUSIN Sabrina	A	BOUZEKRI Ilias	

Poule F

54734236 BONDY AS 1 / AS ORLY 1 du 08/11/2025

Réception de la feuille de match. La Commission enregistre le forfait de l'équipe d'ORLY AS – 3^{ème} forfait entraînant le forfait général de cette équipe.

Poule J

54734729 MONTREUIL FC 1 / ES 16^{Eme} 1 DU 29/11/2025

Demande de report de MONTREUIL FC (motif : organisation du match de Coupe de France MONTREUIL FC – US GRANVILLIAISE le même jour).

Accord de la Commission – report au 10/01/2026.

U15F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**Régional 3****Poule E****54734104 MONTMORENCY 1 / ENT. VAFF-GROSLAY 1 du 08/11/2025**

En l'absence de la réception de la feuille de match après 2 rappels, la Commission après lecture du courriel de l'ENT VAFF-GROSLAY, fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF et donne match perdu par pénalité à MONTMORENCY FC (-1pt ; 0 but), l'ENT. VAFF-GROSLAY conservant les points et buts acquis sur le terrain (3pts ; 4buts).

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel :

Régional 3 – poule F – 54734239 ST DENIS RC 2 / TREMBLAY FC 1du 15/11/2025